

» OUVERTURE des Archives municipales

Un escalier ancien, une pièce qui fleure bon le vieux papier, vous voici aux Archives municipales. Place de la Mairie, au dessus de l'Office du Tourisme, les passionnés d'histoire vont pouvoir assouvir leur soif de connaissance.

RENCONTRE AVEC LE PREMIER USAGER

Jean-Pierre GARO membre de l'association HPPR est le tout premier usager du nouveau service municipal. Pompier volontaire à la retraite, il aime remonter le temps jusqu'aux origines. Studieux, les yeux rivés sur d'anciens registres, Monsieur GARO est sur les traces de la première subdivision des pompiers de Rosporden. Des premiers documents datant de 1907 lui permettent de découvrir le nombre d'hommes affectés ou encore les commandes de matériels (plutôt sommaires) de ces héros du feu.



Jean-Pierre GARO, Membre de l'association HPPR

LE VIEUX PAPIER FAIT PARLER

Au-delà des recherches, c'est la culture orale qui se transmet ici. Philippe BERNARD, bibliothécaire et responsable des archives n'est pas rospordinois. Il est donc heureux de pouvoir compter sur ces historiens amateurs et leurs riches anecdotes pour enrichir ses connaissances du territoire.

LES ARCHIVES UN TRAVAIL DE TITAN

L'ouverture de ce service émane de la volonté de la municipalité de doter Rosporden d'un service d'archives. La mise en place de ce nouveau service a demandé à Philippe BERNARD beaucoup d'investissement, « l'identification des documents est un travail de fourmi. Il faut ensuite optimiser l'état de conservation des documents et vérifier leur communicabilité à destination des publics. La patience et l'organisation sont des valeurs prépondérantes pour ce travail ». Il a d'ailleurs été formé aux archives municipales de Quimper et pris le relais d'une archiviste itinérante du Centre de Gestion qui avait préalablement réalisé une grande partie du travail.



Les documents en cours d'archivage



Les archives classées, protégées et consultables sur rendez-vous.

En pratique

- Les Archives sont ouvertes tous les mercredis entre 13 h 30 et 17 h.
- La consultation des archives se fait uniquement sur rendez-vous, en appelant la bibliothèque au 02 98 66 92 18, le mardi entre 9 h et 12 h.
- L'accès est réglementé, vous pouvez télécharger le règlement via le site Internet de la mairie, rubrique « votre mairie », « vos services », « page bibliothèque ».
- Un inventaire des ressources consultables est disponible en bibliothèque.